



LE PARTENAIRE INFORMATIQUE DU MAINTIEN A DOMICILE

INFOLOGIS – 10 rue Just Veillat – 36000 CHATEAUROUX
Tél. 02.54.08.70.80 – Fax 02.54.08.70.89 – Email : infologis@orange.fr

Date : 23 janvier 2023

VERSION 7.2.2.

La paie

Attestation Pôle Emploi –mandataire

Edition Attestation Pôle Emploi pour les particuliers employeurs

page 2

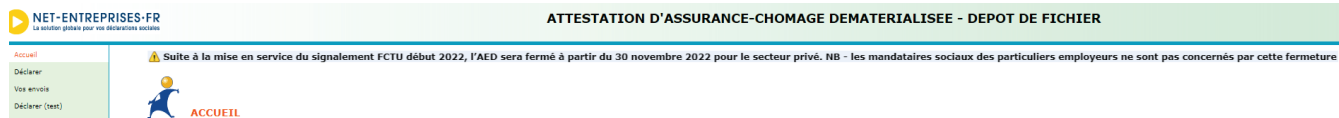
DSN norme 2023

Déclaration des honoraires 2022

page 7

La paie

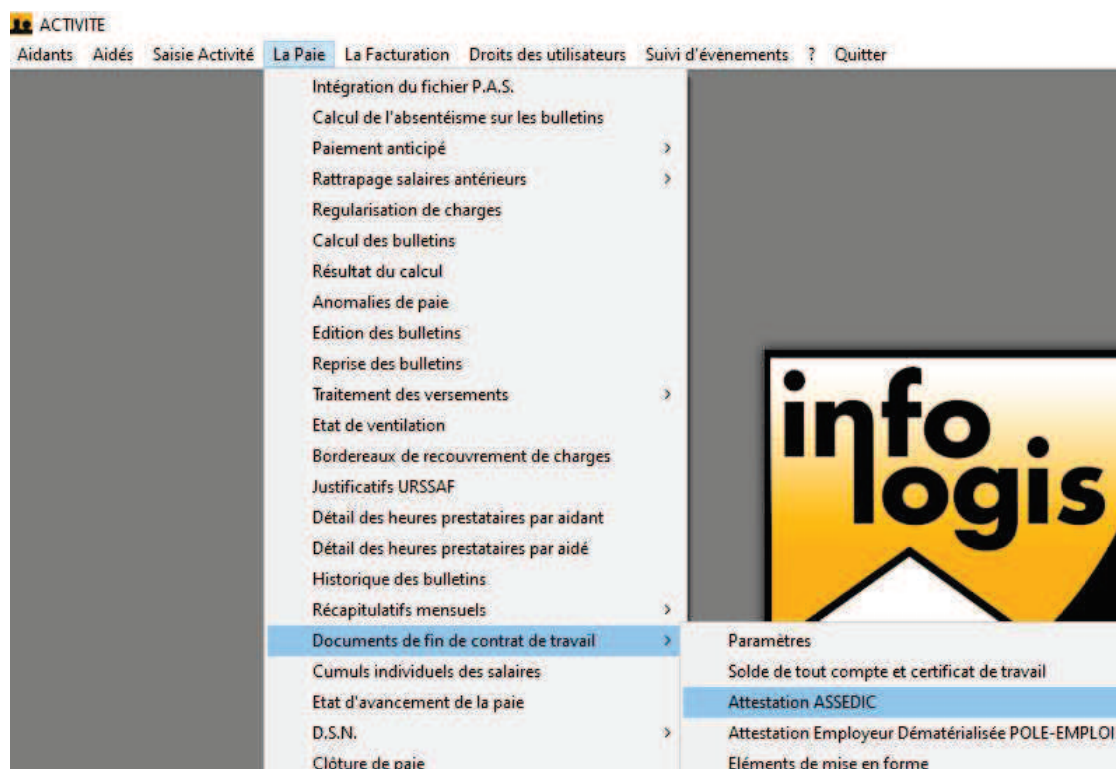
Attestation pôle Emploi -mandataire



Depuis le 1^{er} janvier 2022, les entreprises qui ont l'obligation de déclarer les salaires par le canal DSN sont tenues de faire le signalement de fin de contrat de travail via ce même canal (DSN événementielle). La fermeture définitive du site de dépôt des fichiers d'attestations d'assurance-chômage dématérialisée avait également été annoncée d'ici la fin 2022, excluant de fait la déclaration dématérialisée des attestations Pôle-emploi par les structures mandataires puisque les particuliers employeurs ne rentrent pas dans le champ DSN.

Même si, à ce jour, grâce à la pression des fédérations (en particulier la FEPEM), le dépôt des fichiers AED pour les mandataires sociaux est toujours possible, nous avons tout de même traité la possibilité d'émettre une attestation 'papier' conforme au modèle officiel et spécifique des particuliers employeurs.

Attestation Pôle Emploi



L'édition des attestations pôle Emploi peut être obtenue de manière collective ou individuelle (selon la même approche que pour les A.E.D.).

4. Motif de la rupture du contrat de travail

- 20 ☐ licenciement, retrait de l'enfant ou licenciement pour autre motif (précisez) _____
- 31 ☐ fin de contrat à durée déterminée ou fin d'accueil occasionnel
- 34 ☐ fin de période d'essai à l'initiative de l'employeur
- 36 ☐ fin de période d'essai à l'initiative du salarié
- 38 ☐ rupture anticipée d'un contrat à durée déterminée à l'initiative de l'employeur
- 37 ☐ rupture anticipée d'un contrat à durée déterminée à l'initiative du salarié
- 38 ☐ mise à la retraite par l'employeur
- 39 ☐ départ à la retraite à l'initiative du salarié
- 50 ☐ rupture anticipée du CDD pour inaptitude constatée par le médecin du travail
- 59 ☒ démission (motif) _____
- 60 ☐ autre motif : ☐ Décès de l'employeur ☐ Autre (précisez) _____
- 82 ☐ résiliation judiciaire du contrat
- 84 ☐ rupture d'un commun accord d'un contrat à durée déterminée
- 88 ☐ rupture conventionnelle de contrat
- 98 ☐ rupture anticipée du CDD pour faute grave

5. Salaires des 36 mois civils complets précédant le dernier jour travaillé et payé

Portez dans ces cadres les salaires correspondant aux 36 mois civils précédant le dernier jour travaillé et payé. (Ex : dernier jour travaillé et payé : le 25/01/2020, indiquez les salaires du 01/01/2017 au 31/12/2019)

Dernier jour travaillé payé : 01/09/2022

Cotisations sur : forfait ☐ réel ☒

Période de paie		Temps de travail payé (précisez en heures ou en jours)	Nb de jours ou d'heures (précisez) n'ayant pas été intégralement payés Utilisez la même unité de mesure que dans la colonne 2	Salaires nets total mensuel avant prélèvement à la source	Observations En cas de variation significative des salaires, indiquez-en le motif
du	au				
1		2	3	4	5
01/09/2019	30/09/2019	6,00 h		47,18	
01/10/2019	31/10/2019	7,00 h		55,03	
01/11/2019	30/11/2019	8,00 h		62,90	
01/12/2019	31/12/2019	4,96 h		39,01	
01/01/2020	31/01/2020	8,44 h		66,37	
01/02/2020	29/02/2020	8,00 h		66,83	
01/03/2020	31/03/2020	14,00 h		117,93	
01/04/2020	30/04/2020	20,00 h		165,10	
01/05/2020	31/05/2020	27,80 h		238,22	
01/06/2020	30/06/2020	16,88 h		140,58	
01/07/2020	31/07/2020	10,40 h		81,77	
01/08/2020	31/08/2020	26,00 h		212,28	
01/09/2020	30/09/2020	10,00 h		82,55	
01/10/2020	31/10/2020	12,00 h		103,41	
01/11/2020	30/11/2020	11,00 h		95,46	
01/12/2020	31/12/2020	13,20 h		108,96	
01/01/2021	31/01/2021	14,00 h		115,33	
01/02/2021	28/02/2021	17,00 h		139,21	
01/03/2021	31/03/2021	15,00 h		119,33	
01/04/2021	30/04/2021	12,00 h		99,43	

Dernier jour travaillé payé : 01/09/2022

révisé 33

CESU

Période couverte par la prime du au	Date de paiement	Nature de la prime ou indemnité (13 ^e mois, prime exceptionnelle...)	Montant net versé
--	------------------	--	-------------------

PAGE 3

7. Sommes versées à l'occasion de la rupture (solde de tout compte)

salaires (versé après le dernier mois civil mentionné au cadre 5)

du	Période	au	Date de paiement	Temps de travail payé (préciser en heures ou en jours)	Nb de jours ou d'heures n'ayant pas été intégralement payés (Utilisez la même unité de mesure que dans la colonne 3)	Salaires net mensuel versé dans le cadre du CESU, y compris congés payés
1	2	3	4	5	6	7
01/09/22	01/09/22	05/10/22	0,00 h			74,48

total des autres indemnités liées à la rupture : _____ [EUR]
dont montant correspondant aux indemnités légales de licenciement ou de rupture : _____ [EUR]

8. Authentification par l'employeur

Je soussigné(e), (nom) : _____ (prénom) : _____

agissant en qualité de : ☐ particulier employeur ☐ tuteur légal ☐ ayant droit

certifie que les renseignements indiqués sur la présente attestation sont exacts et, notamment, le motif de la rupture du contrat de travail qui est, je le rappelle, le suivant :

A _____ le [] [] [] [] [] []

Signature _____

Personne à joindre concernant cette attestation :

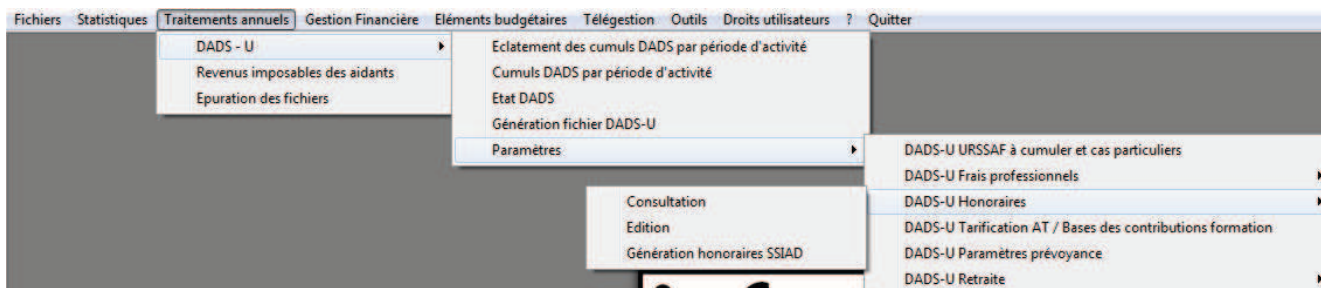
Téléphone : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

CESU

- ➔ Pour être valide, le cadre 8 'Authentification par l'employeur' est à compléter manuellement et doit être signé par le particulier employeur (ou son représentant légal) avant d'être fourni au salarié.

La déclaration des honoraires

Les honoraires versés en 2022 peuvent être déclarés dès la DSN mensuelle de janvier 2023, avec une tolérance de déclaration jusqu'à la DSN de mars 2023.



Consultation

La création des honoraires et autres rémunérations telles que visées à l'article 240 du Code Général des Impôts sera effectuée par l'option de consultation.

A screenshot of the 'DADS-U Honoraires - Consultation' window. It features a form with several fields: 'Validite DADS' (set to 2022), 'Entité juridique' (001 INFOLOGIS), and 'Etablissement' (001 INFOLOGIS). Below these are tabs for 'Identification' and 'Valeurs'. The 'Identification' tab is active, showing fields for 'Raison Sociale', 'Prénom', 'Adresse', 'Cedex', 'Tél.', 'Fax', 'N° Siret', and 'Profession ou qualité'. At the bottom, there are buttons for 'Ajouter', 'Supprimer', 'Ok', 'Annuler', and 'Sortir'.

Après avoir choisi la validité DADS, l'entité juridique et l'établissement, si aucun honoraire n'a encore été saisi sur cette période, le message suivant est affiché :

A screenshot of a 'Message INFOLOGIS' dialog box. It contains a question mark icon and the text: 'Souhaitez-vous générer les identifications des honoraires à partir de la période DADS précédente ?'. At the bottom, there are two buttons: 'Oui' and 'Non'.

Si vous répondez [Oui], alors les identifications des honoraires de l'année DADS précédente sont automatiquement générées sur la validité DADS choisie avec un positionnement de l'ensemble des valeurs de déclarations à 0 (éléments de l'onglet « Valeurs »).

- ➔ Pour les personnes physiques, indiquer le nom et le prénom.
- ➔ Pour les personnes morales, indiquer le nom et cocher « Raison sociale ».
- ➔ Le code postal et la commune de l'adresse sont obligatoires.
- ➔ La profession ou qualité est obligatoire.
- ➔ Pour une raison sociale, le n° Siret est obligatoire.

Info utile : un Siret non connu entraîne un rejet de la DSN. Vous pouvez les vérifier sur le site avis-situation-sirene.insee.fr

DADS-U Honoraires - Consultation

Validité DADS: 2022

Entité juridique: 001 INFOLOGIS

Etablissement: 001 INFOLOGIS

Identification		Valeurs	
Honoraires	3070	Commissions	0
Ristournes	0	Courtages	0
Jetons présence	0	Droits d'auteur	0
Droits d'inventeur	0	Autres rémunérations	0
Retenues impôts sur revenus	0		
Avantages en nature	0	Type	
Indemnités et remboursements	0	Type	
TVA nette sur droits d'auteur	0	Taux retenus à la source	

Ajouter Supprimer Ok Annuler Sortir

- ➔ Les valeurs à saisir sont obligatoirement des valeurs entières (pas de virgule) et sont à arrondir à la valeur entière la plus proche. Au moins une valeur doit être renseignée pour valider l'honoraire.
- ➔ Si un montant « avantages en nature » ou « indemnités et remboursements » est saisi, le choix d'un type est obligatoire.
- ➔ Pour les droits d'auteur, le montant à renseigner est TVA comprise. Le cas échéant, il faut aussi renseigner le montant de la TVA nette.
- ➔ Si un montant « TVA nette sur droit d'auteur » est saisi, un « taux retenu à la source » doit être choisi.

Edition

L'édition permettra d'obtenir la liste des honoraires saisis pour la validité à des fins à la fois de contrôle et d'archivage.

Génération honoraires SSIAD

Si vous utilisez le module de gestion des SSIAD de INFOLOGIS, l'option de 'Génération honoraires SSIAD' aura pour conséquence de 'nourrir' automatiquement le détail des honoraires à déclarer pour les intervenants libéraux à partir des états de paiement établis :

Génération des honoraires SSIAD

Validité DADS: 2022

Entité juridique: 001 INFOLOGIS

Etablissement: 001 INFOLOGIS

Ok Sortir